Image not found or type unknown

quel % de la vente d'1 maison revient à l'usufruitier

Par **Bogard**, le **04/02/2010** à **14:40**

Mon pere divorce 1 enfant(moi) remarie 1 enfantde son 2eme mariage.A achete aux freres et soeurs de sa 2e femme moitie d'1 maison appartenant a ses beaux parents.L'autre moitie venue en heritage a ma belle-mere(part de son pere).
Ma belle-mere decedee ,mon pere etait usufruitier.La 2eme enfant devenait heritiere au deces de mon pere puisque cette maison appartenait a sa mere.
Donc ma demi-soeur a decide de vendre ce bien en accord avec mon pere.Or mon pere etait place en maison de retraite.Avait-il droit a une partie de la vente?Il avait a cette epoque (2007)89 ans,et nous etions obligees de prendre sur ses economies pour payer sa pension.Ma soeur ne lui a rien donne.Si ,il avait eu droit a un pourcentage de la vente ,cela aurait permis de garder qqs unes de ses economies,qui ,elles se partageaient entre ma demi-soeur et moi.Par le fait je me suis fait voler d'1 part d'heritage venant directement de mon pere ,puisque pour la maison je n'y avais aucun droit.Pouvez-vous me dire si ma soeur devaitdonner qqe chose a mon pere.si oui ,par deduction elle me doit une part des economies qui ,elles ,sont parties pour la retraite.merci de bien vouloir me repondre.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés